

# Municipalité de la Commune d'Arzier - Le Muids

# Réponse N° 04/2015 Au Conseil communal

Postulat de Monsieur Patrick König concernant la construction d'une salle omnisport homologable dans le nouveau centre scolaire intercommunal de Le Muids et l'établissement d'un inventaire de constructions d'installations sportives possibles pour une agglomération de 10'000 habitants

La Municipalité

Réponse municipale N° 4/2015 page 2/5

Monsieur le Président. Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

Lors de sa séance du 16 février 2015, le Conseil communal a accepté le renvoi du postulat de Monsieur Patrick König à la Municipalité, pour réponse.

Pour rappel, celui-ci exposait un certain nombre de constatations et exprimait trois souhaits.

## 2. Précisions quant aux constatations

Le bassin de population des cinq communes de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) est, au 31 décembre 2014, de 9002 habitants. Ce qui inclut environ 1'030 jeunes en âge de scolarité.

Sur ces cinq communes, bon nombre de sociétés sportives existent et réalisent leurs entraînements dans le cadre de la mise à disposition des salles de sport locales. Le tableau cidessous liste les différentes sociétés.

Arzier - Le Muids Badminton, FSG Gymnastique Dames-Enfants, Ski Club Arzier-St-Cergue,

Société de Tir, Sportacus 1273, Unihockey Club Arzier et environs

Genolier La Boule Joyeuse, FC Genolier-Begnins, Groupe de Gym Genolier, Gym

Dame Gym Filles, Société de Tir

Givrins Société de Tir et Pétanque

Arts martiaux, Badminton, Ski Club Arzier-St-Cergue, Gym Dames, Hockey St-Cergue

Club St-Cerque, Tennis Club, Tir petit calibre, Vol libre

Trélex HBC Trélex Handball, Omnisport, Société de tir Givrins-Trélex

Ces sociétés pratiquent leurs activités sportives dans les salles multisports mises à disposition par les Communes, à savoir :

Communes	Dimensions	Disponibilités en semaine
Arzier - Le Muids	28 m x 16 m	16h à 22h
Genolier Le Gossan L'Oujon Le Cordex	25 m x 12 m 30m x 17 m 2 salles 26 m x 15 m	8h à 22 h 18h à 23h 16h30 à 23h
Givrins	123.5 m <sup>2</sup>	17h à 22 h
St-Cergue	24.5 m x 28.7 m	16h à 22h
Trélex	28 m x 16 m	17h à 22 h

#### Plus d'informations sur :

http://www.regionyonsport.ch/infra/?filtre\_commune=2&filtre\_mot=&filtre\_type=0&filtre\_surface=0&filtre\_discipline=0&filtre e homologue=0

Réponse municipale N° 4/2015 page 3/5

Pour le club de football de Genolier-Begnins, 400 juniors répartis en 16 équipes et 2 écoles de foot, 100 actifs répartis en 5 équipes, 60 entraîneurs et assistants évoluent sur 3 sites de jeux à Genolier, Begnins, Vich. Plus de cinq cents personnes pratiquent leur sport favori, des juniors à la 2ème lique, dans notre région.

Le TCGG (Trélex-Chéserex-Genolier-Gland) Handball Club regroupe, en 9 équipes, des juniors filles et garçons, des séniors dames et messieurs, en 2ème lique, et des vétérans. La quasi-totalité des équipes s'entraînent à Trélex et à Genolier.

La Municipalité est consciente, comme d'ailleurs ses homologues du District de Nyon, qu'il y a pénurie de salles de sport dans la région. Néanmoins, passablement d'activités sportives peuvent actuellement se dérouler au sein des communes, au vu du nombre de sociétés sportives et des salles disponibles.

# 4. Commentaires généraux

Il n'est pas vain de rappeler que les communes mettent à disposition les salles de sports dont elles ont la gestion. Pour le cas de notre Commune, il n'existe guasiment plus de plages libres dans l'occupation des salles du Centre Communal et Scolaire (CCS). D'autre part, un bon nombre de sociétés locales sportives existent, permettant ainsi la pratique de sports divers et variés.

La Municipalité est consciente du manque général d'infrastructures sportives dans le district et également dans la région, la demande étant de plus en plus forte de la part des clubs voisins. Elle a recu, à maintes reprises, des demandes de location de salles de la part de clubs du bord du lac.

### 5. Réponses au postulat

Au vu de ce qui précède, il est important de préciser qu'il est du ressort de chaque club sportif et, en collaboration, de chaque commune, de voir dans quelle mesure une salle de sport est homologable pour tel ou tel activité sportive. Cette homologation dépend bien entendu, d'une part, du niveau auquel le sport est pratiqué et, d'autre part, des exigences des différentes fédérations sportives.

Dans le cadre du projet d'un nouveau centre scolaire intercommunal à Le Muids, la Municipalité procède par étape. Elle est également consciente des préoccupations des uns et des autres quant à la création de nouvelles infrastructures, tant scolaires que publiques. Elle est donc à l'écoute des demandes des différents acteurs de la vie sociale de sa Commune et de la région. Dans cette optique, non seulement elle comprend le sens du postulat de M. P. König, mais elle effectuera également ce qu'il faut, dans l'élaboration du cahier des charges de la future construction, afin que les dimensions et autres paramètres utiles et nécessaires des salles de sport de ce futur complexe permettent une pratique des différents sports de compétition souhaités.

#### 4. Conclusion

La Municipalité a pris acte des différentes demandes exprimées dans le postulat de M. P. König. Elle effectuera le nécessaire afin que ces dernières trouvent réponses dans le projet de construction qui pourrait voir le jour grâce à la demande de crédit, acceptée par le Conseil communal, quant à l'organisation d'un concours pour la construction d'un centre scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P à Le Muids. Comme mentionné plus haut, elle précisera, dans le cahier des charges qui sera remis aux postulants, les éléments nécessaires à la création d'une salle multisports répondant aux normes relatives aux activités sportives en général et de compétition en particulier.

Réponse municipale N° 4/2015

Quant à établir un inventaire, voire un calendrier de construction d'installations sportives et de loisirs, la Municipalité approchera ses homologues des quatre autres communes afin de définir la pertinence d'une telle idée. En effet, il ne faut pas oublier que, d'une part, la conjoncture ne s'y prête actuellement pas forcément, et que, d'autre part, il faut également tenir compte de la réaction de la population à de grandes réalisations de loisirs, référence étant ici faite au projet de patinoire de St-Cergue ou de piscine à Gland.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 2 mars 2015, pour être soumis au Conseil communal d'Arzier - Le Muids.

Au nom de la Municipalité

Eric Hermann

Le Syndic

Le Secrétaire

Andres Zähringer

Réponse municipale N° 4/2015